

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Ouverture de la séance à 20h30

Présents : André QUEMIN, Irène CHEVALLIER, Alain HUBER, Gérard MICOUD, Thierry CAMU, Martine VERNAY, Julie GASS, Laurène BONNARDEL, Nicolas BURY, Aurélien WILLEM, Marie-Claire PRACH, Louis-Charles WIART, Valérie BASCOP, Lionel FIEGEL, Rose-Ange TOLLY.

Secrétaire de séance : Rose-Ange TOLLY

Assesseurs : Julie GASS et Louis Charles WIART

- Délibération n° 18/020

Election du maire :

Après l'appel et la lecture de la procédure pour l'élection du maire et des adjoints par André QUEMIN, c'est Marie-Claire PRACH la doyenne de l'assemblée qui veille au bon déroulement des votes.

Un seul candidat : André QUEMIN

Résultat du vote : 15 voix pour.

André QUEMIN est élu maire à l'unanimité

- Délibération n° 19/020

Vote du nombre d'adjoints :

Le nombre de 4 adjoints est retenu conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal »

Résultat du vote : 15 voix pour

- Délibération n° 20/020

Election des adjoints sur présentation d'une liste mixte et bloquée sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel

Proposition de M le Maire :

- 1^{er} adjoint : Alain HUBER
- 2^e Adjoint : Irène CHEVALLIER
- 3^e adjoint : Lionel FIEGEL
- 4^e adjoint : Julie GASS

Résultat du vote : 15 voix pour

Les 4 adjoints sont élus à l'unanimité

- Délibération n° 21/020

Indemnités du maire :

Sur proposition du maire elle passe de 1 634.62€ brut/mois à 2 006.93€ brut /mois selon l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'article L.21.23-23 et L.2123-24 du CGCT ajustant les taux des indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2019.

Résultat du vote : 15 voix pour

- Délibération n° 22/020

Indemnités des adjoints :

Sur proposition du maire Elle passe de 627.24€ brut par mois à 710.10€ brut /mois selon l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'article L.21.23-23 et L.2123-24 du CGCT ajustant les taux des indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2019.

Résultat du vote : 15 voix pour

- Délibération n° 23/020

Délégations au maire :

Après lecture et explication de M le Maire résultat du vote :

15 voix pour

- Délibération n° 24/020

Election de 2 délégués et 2 suppléants au Syndicat des Eaux du Brachet.

Proposition de M le Maire pour les 2 délégués : Lionel FIEGEL et Alain HUBER

Proposition de M le Maire pour les 2 suppléants : Martine VERNAY et Aurélien WILLEM

Résultat du vote : 15 voix pour

Les 2 délégués et les 2 suppléants sont élus à l'unanimité.

- Délibération n° 25/020

Vote des membres du CCAS (composé de 4 élus, 4 extérieurs et du Maire président de facto) :

Proposition de M le Maire pour les 4 élus :

- Rose-Ange TOLLY
- Valérie BASCOP
- Marie-Claire PRACH
- Alain HUBER (vice-président)

Proposition de M le Maire pour les 4 extérieurs :

- Delphine RAYNIER
- Laurence WYART
- Céline EUGENIO
- Sarah GAGET

Résultat du vote : 15 voix pour

Les 4 élus et les 4 extérieurs sont élus à l'unanimité.

André QUEMIN lit la charte de l' élu (droits et devoirs). Une version plus « complète » sera envoyée à chacun par mail.

Infos diverses :

- Prochain Conseil Municipal courant juin
- Conseil communautaire le 8 juin 2020
- Un organigramme municipal sera fait par Louis-Charles WIART à la demande du maire et sera affiché
- Mise en place de groupes de travail organisés par les adjoints.
- Point sur l'école depuis le déconfinement : 15 enfants / classe maxi, de la petite section au CM2. Il manque 1 enseignant qui sera remplacé le 2 juin.
Un questionnaire a été distribué aux parents par les enseignants pour connaître leur avis sur le fait d'accueillir les enfants 1 jour sur 2. Ceux qui ne répondront pas ne pourront pas scolariser leur enfant en juin.

La garderie est gérée par le personnel communal à partir de 7h30 (1 employée communale par classe).

La cantine se fait dans la classe

Pas de solution pour le bus

L'espace sportif sera divisé en deux et clos pour permettre aux enfants de courir (sous la responsabilité des enseignants)

Séance levée à 22h00

SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	HUBER ALAIN	CHEVALLIER Irène	FIEGEL LIONEL
GASS JULIE	MICOUD GERARD	CAMU THIERRY	TOLLY ROSE-ANGE
PRACH MARIE-CLAIRE	VERNAY MARTINE	BASCOP VALERIE	BONNARDEL LAURENE
BURY NICOLAS	WILLEM AURELIEN	WIART LOUIS-CHARLES	